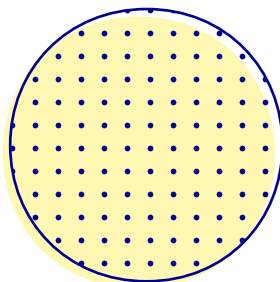


LE Regard DU CEE

FÉVRIER 2024 | N° 01

De quoi les établissements scolaires sont-ils le nom ?

Les noms des établissements scolaires en France



En France, la majorité des écoles, collèges et lycées publics dispose d'un nom officiel. Les structures qui en sont dépourvues sont quasiment exclusivement des écoles, implantées le plus souvent en milieu rural, dans des communes où elles sont la seule entité scolaire. Lorsqu'un nom est attribué, il s'agit généralement de celui d'une personnalité : 43 % pour les écoles et environ 80 % pour les collèges et lycées. Les personnalités honorées sont très majoritairement des hommes, de nationalité française, ayant vécu à l'époque de la III^e République ou de la période qui lui succède. Mais l'analyse des noms attribués depuis 2017 montre une féminisation significative des noms des écoles et des établissements. Enfin, les noms des établissements peuvent être mis partiellement en lien avec le profil social des élèves accueillis. Au collège par exemple, certains noms sont davantage associés à un public socialement défavorisé, d'autres à un public plus favorisé.

La France compte plus de 60 000 unités d'enseignement scolaire publiques et privées (écoles, collèges, lycées). La dénomination de ces établissements participe généralement de leur identité, de leur histoire et de leurs valeurs. Pour l'enseignement public, elle est une compétence qui relève des collectivités territoriales de rattachement. Dans le premier degré, le nom des écoles publiques peut être modifié par une délibération du conseil municipal. Dans le second degré, ce sont respectivement les conseils départementaux pour les collèges et les conseils régionaux pour les lycées qui choisissent le nom des établissements publics. → **Figure 1 (Champ, sources et méthode).**

Tous les établissements scolaires ne portent pas de nom

En 2023, dans le premier degré, 43 % des écoles publiques de France portent le nom d'une personnalité.

Figure 1. Répartition des écoles, collèges et lycées publics selon les caractéristiques de leur nom

| | | ÉCOLES | | | COLLÈGES | | | LYCÉES | | |
|--|----------------------------------|-----------------|------------|------------|--------------------|---------------|------------|------------------|-------------|------------|
| | | Nombre d'écoles | % d'écoles | % d'élèves | Nombre de collèges | % de collèges | % d'élèves | Nombre de lycées | % de lycées | % d'élèves |
| Établissements sans nom | | 11 546 | 27 | 14 | 12 | 0,2 | 0,2 | 3 | 0,1 | 0,1 |
| Établissements portant un nom ne faisant pas référence à une personne | | 13 148 | 30 | 31 | 1 231 | 23 | 23 | 483 | 20 | 17 |
| Établissements portant le nom d'une ou plusieurs personnes | | 18 665 | 43 | 54 | 4 089 | 77 | 77 | 1 959 | 80 | 83 |
| Sexe (1) | Femme | 4 261 | 23 | 22 | 698 | 17 | 17 | 304 | 16 | 15 |
| | Homme | 14 585 | 78 | 79 | 3 397 | 83 | 83 | 1 660 | 85 | 85 |
| Nationalité (1)(2) | Nationalité française | 16 923 | 91 | 91 | 3 627 | 89 | 89 | 1 747 | 89 | 89 |
| | Autre pays de l'Union européenne | 992 | 5 | 6 | 255 | 6 | 6 | 107 | 5 | 5 |
| | Autre pays hors Union européenne | 930 | 5 | 5 | 207 | 5 | 5 | 105 | 5 | 6 |
| Période (1)(3) | Antiquité | 36 | 0,2 | 0,2 | 5 | 0,1 | 0,2 | 2 | 0,1 | 0,1 |
| | Moyen-Âge | 113 | 1 | 1 | 44 | 1 | 1 | 30 | 2 | 2 |
| | Temps modernes | 1 474 | 8 | 8 | 330 | 8 | 8 | 187 | 10 | 10 |
| | Révolution - Second Empire | 5 041 | 28 | 28 | 1 093 | 27 | 28 | 639 | 33 | 35 |
| | III ^e République | 5 460 | 30 | 30 | 1 213 | 30 | 31 | 478 | 25 | 24 |
| | De 1940 à nos jours | 6 133 | 34 | 34 | 1 320 | 33 | 32 | 578 | 30 | 28 |
| Total | | 43 359 | | | 5 332 | | | 2 445 | | |

(1) Certains établissements portent le nom de plusieurs personnes ; ils peuvent donc être comptabilisés dans plusieurs modalités d'une même variable, ce qui peut entraîner des pourcentages dont la somme est supérieure à 100.

(2) Nationalité : dans de rares cas, la nationalité n'a pas pu être formellement identifiée. Les personnes concernées sont généralement de nationalité française et ont été regroupées dans cette catégorie. Le périmètre de l'Union européenne est celui en vigueur à la date de la recherche (juin 2023).

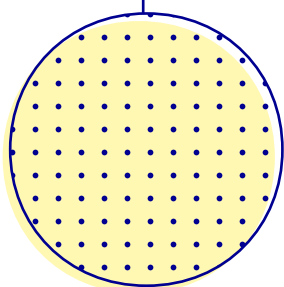
(3) Période : pour un peu moins de 3 % des noms, la période n'a pas été identifiée. La répartition indiquée est celle des noms pour lesquelles la période est connue.

Note de lecture : 43 % des écoles portent le nom d'une personnalité. Ces écoles regroupent 54 % des écoliers.

Champ : France métropolitaine + DROM, secteur public.

Source : DEPP, traitements CEE, données 2022-2023.

Signe que ces écoles sont plus grandes en moyenne que les autres, elles regroupent 54 % des effectifs totaux d'élèves. Les écoles qui ne portent pas le nom d'une personnalité sont de deux types : celles qui portent un nom d'une autre nature (par exemple celui d'un lieu, comme « l'école du bourg » ou « l'école du centre ») et celles qui ne portent pas de nom. En France, 27 % des écoles ne portent aucun nom : de telles écoles, plus fréquentes en milieu rural, sont plus petites que la moyenne ; seulement 14 % des élèves de France y sont scolarisés. Dans le second degré, la quasi-totalité des établissements sont identifiés à partir d'un nom précis, celui d'une personne dans huit cas sur dix environ.



Près de 100 000 élèves sont scolarisés à l'école Jules Ferry, plus de 50 000 au collège ou au lycée Jean Moulin

La hiérarchie des noms les plus donnés diffère selon le degré et le type d'établissement. → Figure 2.

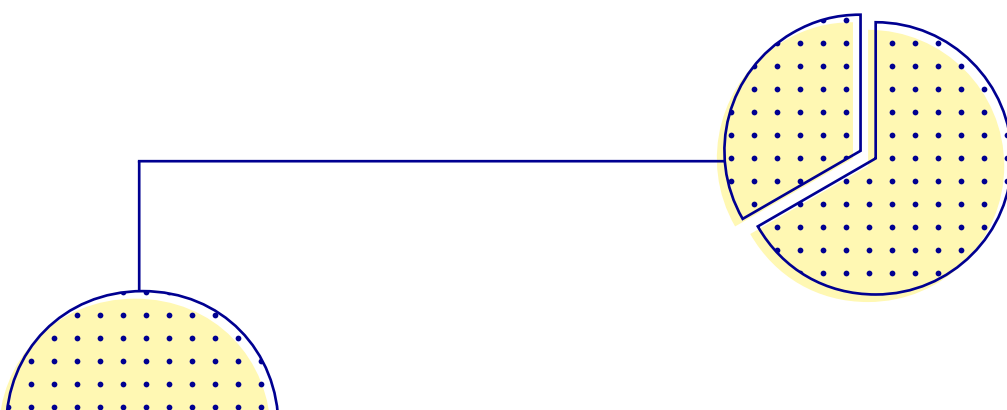
Figure 2. Classement des dix noms de personnalités les plus fréquents en 2023 pour les écoles, les collèges et les lycées publics

| ÉCOLES | | | COLLÈGES | | | LYCÉES | | |
|--------------------------|-----------------|-------------------|--------------------------|--------------------|-------------------|--------------------------|------------------|-------------------|
| Nom | Nombre d'écoles | Effectif d'élèves | Nom | Nombre de collèges | Effectif d'élèves | Nom | Nombre de lycées | Effectif d'élèves |
| Jules Ferry | 523 | 95 423 | Jean Moulin | 72 | 36 156 | Jean Monnet | 23 | 19 722 |
| Jacques Prévert | 375 | 52 879 | Antoine de Saint-Exupéry | 56 | 30 408 | Jean Moulin | 23 | 17 848 |
| Jean Jaures | 341 | 65 735 | Jules Ferry | 50 | 23 133 | Leonard de Vinci | 22 | 17 816 |
| Antoine de Saint-Exupéry | 312 | 53 443 | Jean Rostand | 49 | 25 389 | Marie Curie | 22 | 17 366 |
| Jean Moulin | 288 | 49 104 | Albert Camus | 45 | 24 964 | Gustave Eiffel | 17 | 13 866 |
| Victor Hugo | 284 | 47 613 | Jacques Prévert | 44 | 22 491 | Antoine de Saint-Exupéry | 16 | 16 870 |
| Louis Pasteur | 281 | 49 615 | Jean Jaurès | 42 | 19 992 | Pierre Mendès France | 16 | 10 848 |
| Marie Curie | 241 | 38 529 | Marie Curie | 40 | 21 867 | Blaise Pascal | 15 | 13 611 |
| Jean de La Fontaine | 227 | 33 214 | Louis Pasteur | 39 | 17 908 | Condorcet | 14 | 12 503 |
| Paul Langevin | 216 | 38 730 | Victor Hugo | 38 | 18 795 | Camille Claudel | 14 | 9 568 |

Champ : France métropolitaine + DROM, secteur public.
 Source : DEPP, traitements CEE, données 2022-2023.

Jules Ferry est, de loin, la personnalité la plus répandue dans les écoles publiques. Plus de 500 d'entre elles lui rendent hommage, de sorte que ce sont près de 100 000 élèves qui rejoignent quotidiennement le chemin de l'école ainsi nommée. Jacques Prévert est également un nom familier pour les écoliers : plus de 50 000 d'entre eux sont élèves dans l'une des 375 écoles portant ce nom. Si Jules Ferry comme Jacques Prévert sont des personnalités nettement surreprésentées dans le premier degré, elles sont en revanche légèrement moins présentes dans le second degré, en particulier au lycée. Un tel constat vaut également pour d'autres noms, certes moins répandus, à l'image de celui de Jean de la Fontaine qui orne le fronton de près de 230 écoles mais de seulement 14 collèges et lycées.

Près de 100 établissements publics du second degré portent le nom de Jean Moulin, ce dernier étant le nom le plus attribué à la fois aux collèges et aux lycées. En tout, 54 000 élèves du second degré sont scolarisés chaque année dans un collège ou un lycée Jean Moulin. Antoine de Saint-Exupéry, Jean Rostand et Albert Camus figurent parmi les noms les plus fréquents au collège. Au lycée, sont surreprésentées notamment des personnalités telles que Jean Monnet, Léonard de Vinci et Marie Curie.



Les femmes sont largement minoritaires dans les personnalités honorées, en particulier dans le second degré

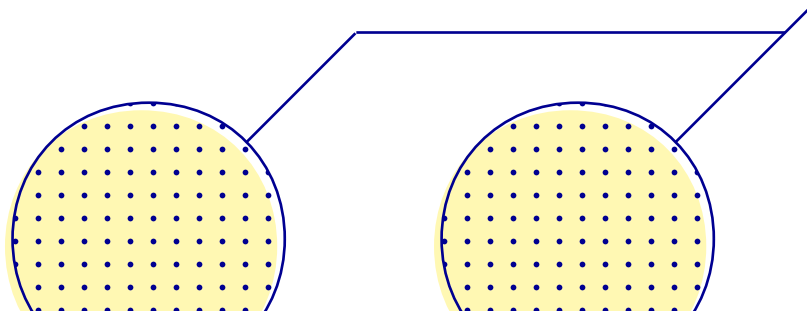
De manière générale, les femmes sont très peu présentes dans le palmarès des noms d'établissement. Un seul nom féminin, en l'occurrence celui de Marie Curie, figure parmi les dix personnalités les plus répandues dans le nom des écoles et des collèges. Au lycée, Marie Curie, en troisième position, est rejointe par Camille Claudel dans la liste des noms les plus donnés : 14 établissements, regroupant près de 10 000 élèves, portent le nom de cette dernière, soit le 9^e nom le plus courant pour les lycées. Le classement de ces deux personnalités ne doit pas occulter la proportion relativement faible de noms féminins attribués aux lycées : lorsqu'un établissement de ce type porte le nom d'une personnalité, il s'agit d'une femme dans seulement 16 % des cas. Le taux de noms féminins est à peine supérieur pour les collèges (17 %). Il est un peu plus élevé dans le premier degré, bien que les noms de femmes y restent largement minoritaires : parmi les écoles dont le nom est celui d'une personne, moins d'une sur quatre (23 %) rend hommage à une femme.

Dans 90 % des cas, l'hommage est rendu à une personnalité française

Pour décrire l'ensemble des noms d'établissement, il est possible d'analyser d'autres caractéristiques que le sexe des personnalités mises à l'honneur. L'étude de la nationalité par exemple met en évidence le fait que les noms attribués aux écoles sont dans plus de neuf cas sur dix ceux de personnalités de nationalité française. La proportion de personnalités étrangères est peu ou prou semblable selon qu'on considère les écoles, les collèges ou les lycées. Parmi les unités d'enseignement publiques portant le nom d'une personne, 10 % rendent hommage à une personnalité étrangère, aussi fréquemment à une personnalité européenne (au sens de l'Union européenne dans son périmètre actuel) qu'à une personnalité d'une autre zone géographique. Les personnalités étrangères les plus souvent rencontrées sont, par ordre décroissant, Anne Franck, Léonard de Vinci et Pablo Picasso.

Dans certains cas, les noms attribués renvoient à une histoire particulière entre la personnalité et le territoire d'implantation de l'école ou de l'établissement. Il peut s'agir non seulement de personnalités connues au seul échelon local, mais aussi de figures nationales comme Corneille qui donne son nom à un lycée de Rouen, Robespierre à Arras ou encore Aliénor d'Aquitaine : la quasi-totalité des écoles, collèges et lycées portant le nom de cette reine sont situés dans l'ouest de la France, et notamment dans l'actuelle région de Nouvelle-Aquitaine.

Lorsqu'elle porte le nom d'une personnalité, une école sur trois rend hommage à une figure associée à la période allant de 1940 à nos jours (34 % pour les écoles, 33 % pour les collèges et 30 % pour les lycées). La III^e République, époque cruciale en matière d'éducation compte tenu des lois Ferry votées au début de la période qui ont rendu l'instruction primaire gratuite et obligatoire, est également surreprésentée : elle se retrouve dans 30 % des écoles et des collèges dont le nom est celui d'une personnalité et 25 % dans le cas des lycées. À l'inverse, quel que soit le type d'établissement, les références à l'Antiquité et au Moyen-Âge sont extrêmement rares (environ 150 écoles et 80 établissements du second degré pour l'ensemble du territoire). L'époque moderne (1492-1789) apparaît dans 8 % des écoles et collèges portant le nom d'une personne et dans 10 % des lycées ; les noms les plus fréquents sont ceux de Voltaire, Jean de la Fontaine et René Descartes.



Pour les noms attribués récemment, la tendance est à la féminisation

Le portrait que dessine l'analyse des noms des établissements scolaires n'est pas tout à fait figé. D'une part, sous l'effet principal des dynamiques démographiques, quelques ouvertures, fusions et fermetures d'écoles ou d'établissements sont observées chaque année, générant autant de modifications dans le palmarès des noms les plus souvent attribués. D'autre part, des changements de nom peuvent intervenir pour des établissements déjà existants, soit qu'ils ne possédaient pas encore de nom, soit qu'un changement de nom est décidé en lien avec un nouveau projet éducatif. Au total, depuis 2017, plus de 3 500 nouveaux noms d'écoles, collèges ou lycées ont été enregistrés. Si les écoles sont de loin les premières concernées (3 200), on note tout de même environ 300 changements pour les établissements du second degré.

Les noms attribués le plus récemment se distinguent fortement en ce sens qu'ils accordent aux femmes une place beaucoup plus importante. → **Figure 3.**

Figure 3. Répartition des écoles, collèges et lycées publics nouvellement ouverts ou renommés selon les caractéristiques du nom attribué (Période 2017-2023)

| | | ENSEMBLE | ÉCOLES | COLLÈGES | LYCÉES |
|--|----------------------------------|-----------------------|-----------|-----------|-----------|
| | | <i>En pourcentage</i> | | | |
| Établissements sans nom ou portant un nom ne faisant pas référence à une personne | | 44 | 46 | 26 | 30 |
| Établissements portant le nom d'une ou plusieurs personnes | | 56 | 54 | 74 | 70 |
| Sexe (1) | Femme | 45 | 43 | 65 | 45 |
| | Homme | 57 | 59 | 35 | 55 |
| Nationalité (1) (2) | Nationalité française | 90 | 91 | 80 | 86 |
| | Autre pays de l'Union européenne | 5 | 5 | 7 | 3 |
| | Autre pays hors Union européenne | 7 | 6 | 13 | 11 |
| Période (1) (3) | Antiquité | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | Moyen-Âge | 0,5 | 0,4 | 0 | 3 |
| | Temps modernes | 5 | 6 | 3 | 6 |
| | Révolution - Second Empire | 17 | 18 | 6 | 13 |
| | III ^e République | 21 | 21 | 19 | 22 |
| | De 1940 à nos jours | 54 | 53 | 69 | 53 |

(1) Certains établissements portent le nom de plusieurs personnes, et peuvent donc être comptabilisés dans plusieurs modalités d'une même variable, ce qui peut entraîner des pourcentages dont la somme est supérieure à 100.

(2) Nationalité : dans de rares cas, la nationalité n'a pas pu être formellement identifiée. Les personnes concernées sont généralement de nationalité française et ont été regroupées avec cette modalité. Le périmètre de l'Union européenne est celui en vigueur à la date de la recherche (juin 2023).

(3) Période : pour un peu moins de 3 % des noms, la période n'a pas été identifiée. La répartition indiquée est celle des noms pour lesquelles la période est connue.

Note de lecture : 54 % des écoles ouvertes ou ayant changé de nom entre 2017 et 2023 portent le nom d'une ou plusieurs personnes. Parmi ces écoles 43 % portent le nom d'une femme.

Champ : France métropolitaine + DROM, secteur public.

Source : DEPP, traitements CEE.

La parité n'est certes pas atteinte, mais les écarts sont relativement faibles : 44 % des noms de personnalités nouvellement attribués aux écoles ou établissements sont ceux d'une femme contre 56 % pour les hommes. La situation des collèges mérite d'être soulignée : pour ces derniers, les nouveaux noms sont plus souvent féminins que masculins (65 % contre 35 %). La féminisation récente des noms d'établissement est notamment incarnée par Simone Veil, laquelle figure au premier rang des personnalités mises à l'honneur dans le cadre d'un nouveau nom d'école.

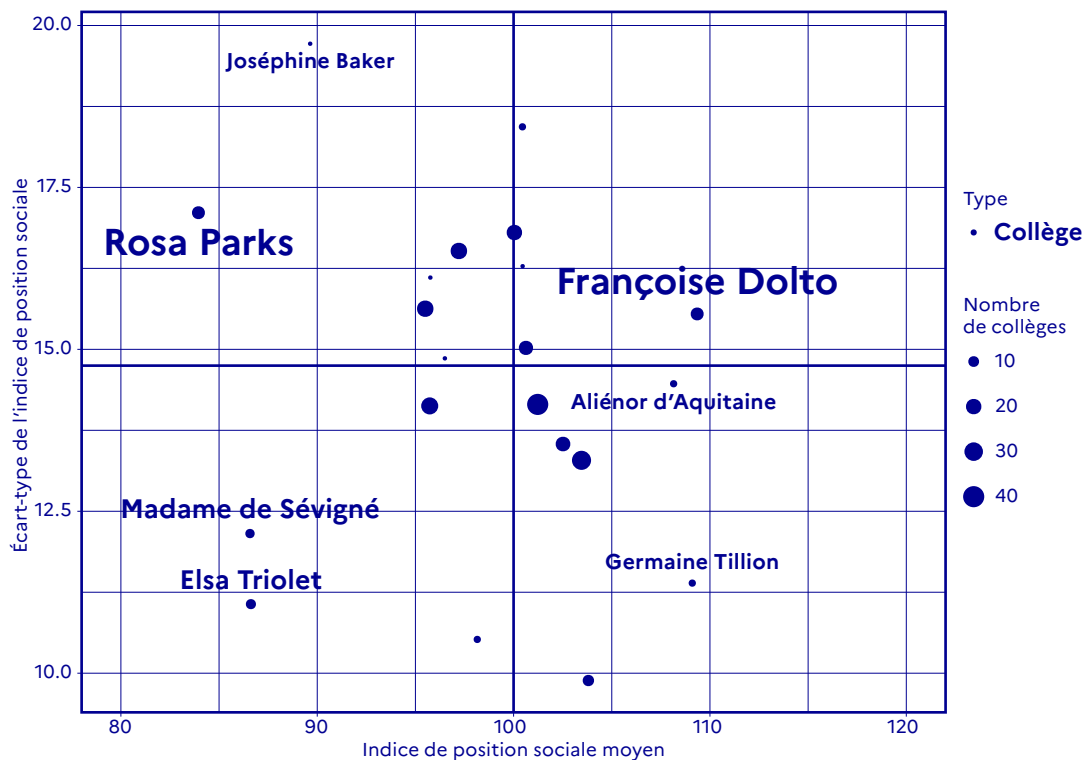
Outre Simone Veil, Aimé Césaire, Joséphine Baker ou encore Nelson Mandela comptent également parmi les noms les plus attribués au cours des dernières années. De manière générale, les personnalités mises à l'honneur à travers les nouveaux établissements scolaires ou les changements de noms récents ont vécu au XX^e siècle. La période allant de 1940 à nos jours concerne en particulier plus d'une personnalité sur deux et même près de sept sur dix dans le cas des collèges. Dans une moindre mesure, et pour le second degré uniquement, les personnes de nationalité étrangère sont de plus en plus représentées : environ un nouveau nom d'établissement sur cinq est celui d'une personnalité étrangère, originaire le plus souvent d'un pays n'appartenant pas à l'Union européenne.

Un lien entre profil social des élèves et nom des établissements ?

Les personnalités mises à l'honneur à travers les noms d'établissement touchent des effectifs d'élèves variables selon que leur nom est plus ou moins souvent attribué. Elles touchent également des élèves de profil social différent. Pour les collèges, ce résultat peut être mis en évidence en calculant l'indice de position sociale (IPS) moyen des établissements portant le même nom. → Figures 4 et 5.

Les données complètes de cette Note sont téléchargeables à l'adresse suivante : <https://www.education.gouv.fr/CEE>

Figure 4. Collèges portant un nom de femme (fréquence > 4)

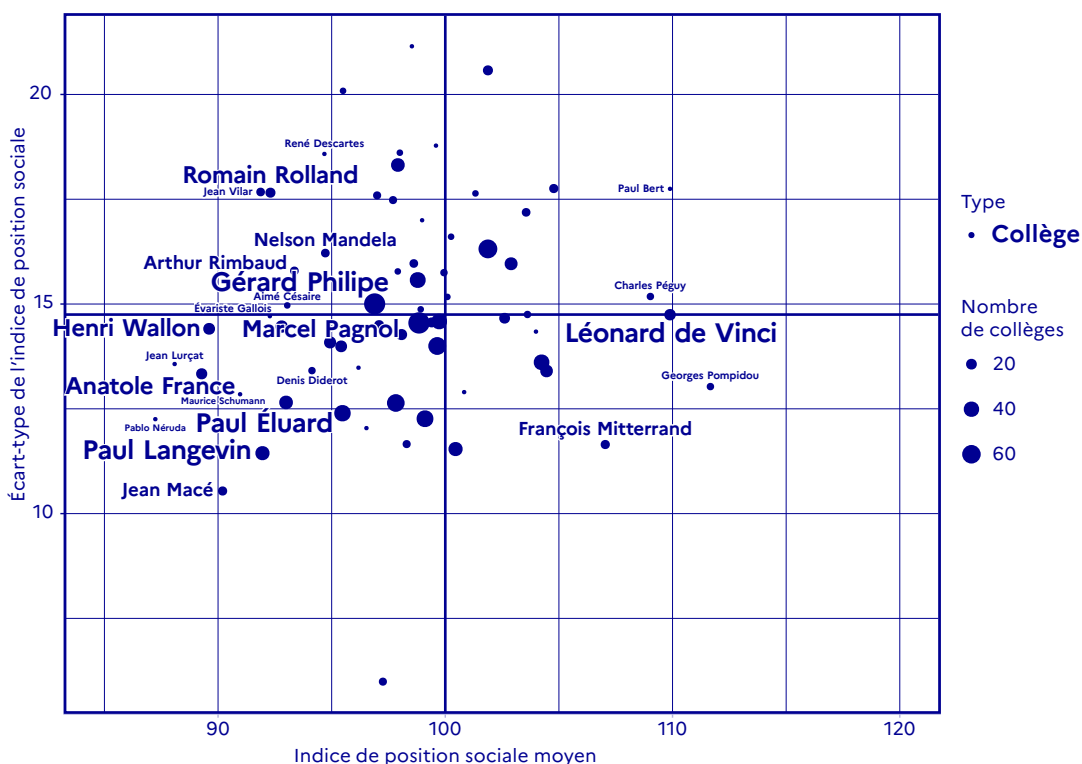


Note de lecture : les points correspondent aux noms de femmes portés par cinq collèges ou plus. Ne sont étiquetés que les noms pour lesquels l'indice de position sociale (IPS) moyen est soit inférieur à 95, soit supérieur à 105. L'axe des abscisses représente l'IPS moyen des collèges portant un nom donné. L'axe des ordonnées représente l'écart-type de l'IPS moyen des collèges portant un nom donné. Exemple : l'IPS moyen des collèges portant le nom de Françoise Dolto est de 109. L'écart-type de l'IPS des collèges Josephine Baker est de 20, cela traduit le fait que les collèges portant ce nom sont, socialement, assez différents les uns des autres.

Champ : France métropolitaine + DROM, secteur public.

Source : DEPP, traitements CEE.

Figure 5. Collèges portant un nom d'homme (fréquence > 9)



Note de lecture : pour des raisons de lisibilité du graphique, les points représentent uniquement les noms d'hommes portés par 10 collèges ou plus. Ne sont étiquetés que les noms pour lesquels l'indice de position social (IPS) moyen est soit inférieur à 95, soit supérieur à 105. L'axe des abscisses représente l'IPS moyen des collèges portant un nom donné. L'axe des ordonnées représente l'écart-type de l'IPS moyen des collèges portant un nom donné. Exemple : l'IPS moyen des collèges portant le nom de Charles Péguy est de 109. L'écart-type de l'IPS des collèges Romain Rolland est de 18, cela traduit le fait que les collèges portant ce nom sont, socialement, assez différents les uns des autres.

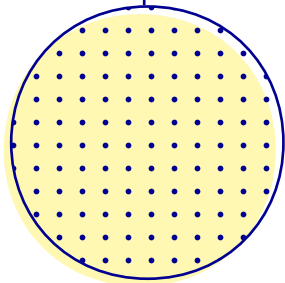
Champ : France métropolitaine + DROM, secteur public.

Source : DEPP, traitements CEE.

Il ressort ainsi que les collèges nommés Rosa Parks scolarisent, en moyenne, des élèves plutôt défavorisés socialement. Le nom de Rosa Parks est notamment surreprésenté au sein des collèges relevant de l'éducation prioritaire. Pablo Neruda, Henri Wallon, Anatole France, Joséphine Baker ou encore Elsa Triolet sont aussi, en règle générale, des collèges accueillant des élèves moins favorisés socialement. Pour l'ensemble de ces collèges, l'indice de position sociale est en moyenne inférieur à 90 quand la moyenne de tous les collèges publics est de 101. À l'inverse, pour les collèges Georges Pompidou, Charles Péguy, Françoise Dolto ou encore Paul Bert, l'indice de position sociale approche, voire dépasse 110. Il s'agit là de résultats moyens qui ne doivent pas masquer l'hétérogénéité des situations. Pour les collèges Paul Bert, Rosa Parks et Joséphine Baker, le profil social moyen des élèves est certes globalement moins favorisé, mais il peut notablement différer d'un établissement à l'autre.

Encadré 1. L'enseignement privé sous contrat

La présente Note analyse les noms que portent les structures d'enseignement scolaire publiques. Dans l'enseignement privé sous contrat, la hiérarchie des noms les plus donnés rappelle le poids du réseau de l'enseignement catholique qui représente plus de 90 % des établissements. En effet, les noms les plus courants sont respectivement Notre-Dame et Saint-Joseph, suivis de Sainte-Marie dans le premier degré et de Jeanne d'Arc (ou Sainte-Jeanne d'Arc) dans le second degré.



Champ, sources et méthode

L'étude porte sur les écoles et établissements scolaires du second degré public rattachés au ministère chargé de l'éducation, hors établissements spécialisés. Sont retenus toutes les écoles et établissements du second degré scolarisant des élèves en 2023 et situés en France métropolitaine et dans les DOM.

La source utilisée est la base centrale des établissements (BCE) qui recense toutes les unités d'enseignement scolaire immatriculées (numéro UAI), publiques et privées, avec leur dénomination officielle. Un appariement à partir de l'UAI a été effectué avec les données d'effectifs et d'IPS par collège disponibles en *Open data*.

L'analyse des noms d'école et d'établissement a été réalisée grâce à l'intelligence artificielle. Plus précisément, en raison du nombre d'observations (plus de 51000 pour le seul secteur public qui constitue le champ de l'étude, dont 20000 noms différents en excluant les occurrences multiples), l'outil ChatGPT a été utilisé. Cet outil a permis de repérer si les noms d'écoles et d'établissements faisaient référence à des personnalités, et le cas échéant, de déterminer certaines caractéristiques de ces dernières comme leur sexe, leur nationalité, la période à laquelle elles ont vécu ou encore leur domaine d'activité (notons que cette dernière information n'a pas été exploitée dans le cadre de cette étude).

Outre un traitement visant à harmoniser les différentes écritures de patronymes identiques (cas de la présence ou non du prénom par exemple), des contrôles de cohérence ont été effectués sur la base d'un échantillon de contrôle aléatoire de 500 noms. Ce contrôle a confirmé la fiabilité des réponses données par ChatGPT. Le taux d'erreur est particulièrement faible pour la variable sexe (2 %), il est légèrement plus élevé pour la nationalité et pour la période historique associée à chacun des noms. Dans certains cas, rares, aucune réponse n'a pu être proposée.

Les établissements portant le nom de plusieurs personnes à la fois, comme Langevin-Wallon ou Pierre et Marie Curie, ont été traités de manière séparée dans le calcul des occurrences de chaque nom.

Enfin, les changements de nom ont été identifiés en comparant les données 2017 et 2023. Il s'est agi de repérer les établissements pour lesquels le patronyme en 2023 est significativement différent de celui de 2017 (la distance entre les deux dénominations a été appréhendée à partir de la méthode de Levenshtein).

Quelques références bibliographiques

Portraits de France, ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires
<https://www.ecologie.gouv.fr/portraits-france>

Dauphant F., Evain F., Guillerm M., Rocher T., Simon C., 2023, « L'indice de position sociale (IPS) : un outil statistique pour décrire les inégalités sociales entre établissements - focus sur les collèges », *Note d'Information*, n° 23.16, DEPP.